



## DECISION ADMINISTRATIVE

**2026\_130\_DA**

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### **Objet :**

**Contrat de cession avec l'association « Les 3 Coups-Compagnie » dans le cadre du  
Festival « Tu peux l'ouvrir »**

**Considérant** l'organisation du Festival « Tu peux l'ouvrir » sur la commune de Vif qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2026,

**Considérant** la volonté de proposer une programmation riche à l'occasion de cet événement ;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat avec l'association « Les 3 Coups-Compagnie », demeurant 1, La Prado del Cadel 11160 Rieux-Minervois, représentée par son Président, François Charpentier, pour la prestation du mercredi 14 octobre 2026 à la salle des fêtes de Vif, pour un montant total de 665,10 euros HT (Non assujetti à la TVA).

**De signer** ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO  
Date de signature : 17/09/2026  
Qualité : Maire

